



**DECISION DU MAIRE N° 2022-124
FIXANT LES TARIFS DES ENTREES DU SPECTACLE
DE LA COMPAGNIE THEATRE LES BALADINS DU ROI-YAN**

**MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER**

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 relative à la délégation du conseil municipal au maire,
Vu la décision 2018-034 fixant les tarifs des entrées des spectacles
Considérant le spectacle qui aura lieu le 20 novembre 2022,

❖ DECIDE de fixer le tarif des entrées de spectacle du 20 novembre 2022 :

- Tarif B : 10 €
- Gratuité pour les -15 ans

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire
de la présente décision reçue
affichée le 18/11/2022

Fait à Saint-Augustin, le 18 novembre 2022
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-
Reçu le